

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3682>

Au journal officiel du 21 décembre 2012

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: vendredi 21 décembre 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées / Instructions budgétaires et comptables M14 et M832 / Examen d'éducateur des activités physiques et sportives / Concours de rédacteur / Redevance d'archéologie préventive / Revalorisation du SMIC / Création de la commune nouvelle de Saint-Germain-Nuelles (69) / Plafond de la sécurité sociale / Calendrier 2013 des interdiction des routes à grande circulation aux concentrations et manifestations sportives / Tarifs des courses de taxi

[1]

Budget et comptabilité

- Arrêté du 27 novembre 2012 relatif au [cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées](#) NOR : INTB1237402A
 - Arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'[instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif](#) NOR : INTB1241618A
 - Arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'[instruction budgétaire et comptable M. 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale](#) NOR : INTB1241635A
-

Concours et examens

- Arrêté du 27 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 26 juin 2012 portant [ouverture au titre de l'année 2013 d'un examen professionnel de recrutement d'éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 1re classe \(avancement de grade\)](#) NOR : INTB1242478A
 - Arrêté du 13 décembre 2012 portant ouverture au titre de l'année 2013 du [concours de rédacteur territorial principal de 2e classe](#) NOR : INTB1242520A
-

Culture et patrimoine

- Arrêté du 17 décembre 2012 portant fixation de la part du [produit de la redevance d'archéologie préventive](#)

[affectée au Fonds national pour l'archéologie préventive](#)

NOR : MCCB1240443A

Economie, formation et emploi

– Décret n° 2012-1429 du 19 décembre 2012 portant [relèvement du salaire minimum de croissance](#) NOR : ETSX1242365D [2]

Organisation administrative et décentralisation

– Arrêté du 12 novembre 2012 portant [création de la commune nouvelle de Saint-Germain-Nuelles](#) NOR : INTB1239794A

Protection sociale, prévoyance et retraites

– Arrêté du 12 décembre 2012 portant fixation du [plafond de la sécurité sociale pour l'année 2013](#) NOR : AFSS1242110A

Transports et voirie

– Arrêté du 13 décembre 2012 portant [interdiction des routes à grande circulation aux concentrations et manifestations sportives à certaines périodes de l'année 2013](#) NOR : INTA1242403A

– Arrêté du 14 décembre 2012 relatif aux [tarifs des courses de taxi](#) NOR : EFIC1240911A

[L'intégralité du JORF n°0297 du 21 décembre 2012](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Le décret porte, à compter du 1er janvier 2013, le montant du SMIC brut horaire à 9,43 € brut, soit 1 430,22 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Au total sur l'année 2012, le SMIC aura donc progressé de 2,3 %, se décomposant comme suit : + 2 % dans le cadre de la revalorisation intervenue au 1er juillet 2012 prenant en compte l'inflation et un « coup de pouce » et + 0,3 % dans le cadre de la présente revalorisation au 1er janvier 2013. Le minimum garanti a été augmenté de 1,4 % lors de la revalorisation intervenue au 1er juillet 2012. En l'absence de progression des prix, le montant du minimum garanti (3,49 €) est maintenu inchangé au 1er janvier 2013.